



# GRISY-SUISSES



Vive la  
**RENTREE!**



Informations Octobre 2018





Muriel Girault  
Adjointe chargée  
de la communication



Pauline Compagnon  
Agent chargée  
de la communication



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

J'espère que vous avez profité de cette période d'été pour vous détendre et profiter de la météo plutôt caniculaire pour vous baigner pour certains, pratiquer de multiples activités pour d'autres, et enfin peut-être simplement préparer la rentrée.

L'équipe municipale a, comme chaque année maintenant, œuvré dans les écoles, permettant à nos chers enfants et à leurs professeurs de réinvestir des locaux remis en état.

Nous vous rappelons dans ce bulletin les principaux travaux en voirie et en bâtiments réalisés en profitant du calme estival sur la commune.

Les principaux projets à venir sont de grande importance pour notre commune.

Tout d'abord la réhabilitation du site de la Grange le Roi va débiter, et nous vous tiendrons informés des différentes étapes. De nombreux va et vient d'engins et véhicules vont se mettre en route très prochainement, puisque les innombrables étapes administratives depuis trois ans ont été franchies.

Ensuite le projet de nouveau restaurant scolaire se précise, avec un montage financier plus compliqué que prévu, les subventions d'Etat n'étant quasiment plus existantes, reste heureusement la Région Ile de France dont nous vous reparlerons.

Vous constaterez dans cette édition la présence d'une page consacrée aux actions de la nouvelle communauté de communes, qui termine la trop lourde phase de liquidation des anciennes communautés, pour enfin se consacrer à l'avenir de notre territoire.

Un mot rapide sur le stationnement des véhicules dans les rues de la commune, qui devient un problème très aigu dans certains secteurs, surtout avec les stationnements sur les trottoirs, qui sont bien évidemment interdits par le code de la route. Il suffirait d'une demande de notre part auprès des services de gendarmerie pour que la loi soit respectée, mais nous avons décidé que la commission voirie allait d'abord proposer certaines solutions, avant de passer inévitablement à la phase répression. Il n'est plus tolérable d'obliger les piétons et les poussettes à descendre sur la chaussée.

Bonne rentrée à tous.

Jean-Marc CHANUSSOT

sommaire

Page 2

- Edito

Page 3/8

- Conseils municipaux

Page 9

- Hommage à Didier Vareilles

Page 10

- Communauté de Communes

Page 11

- Urbanisme

Page 12/13

- Enfance - Jeunesse - Education

Page 14/15

- Bâtiment - Travaux

Page 16/17

- Voirie

Page 18/20

- Sport - Associations sportives

Page 21/31

- Culture - Associations culturelles

Page 32/33

- C.C.A.S.

Page 34

- Comité des fêtes

Page 35/37

- Environnement

Page 38/39

- Grisyssoliens à l'honneur

- Infos diverses

Page 40/41

- Retour sur images

Page 42

- Calendrier des manifestations

Page 43

- Côté pratique

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisy-suisnes@wanadoo.fr

accueil@grisy-suisnes.fr

www.grisy-suisnes.fr

Tél. : 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Octobre 2018

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET

Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES

NOUVEAUX HORAIRES  
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

MAIRIE DE GRISY-SUISNES  
OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	9 h 30 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				



BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES  
[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)



Marie Chanussot  
Agent chargée  
des Affaires Juridiques

### CONSEIL MUNICIPAL 15 MAI 2018

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, FERREIRA et ROLET.

Messieurs CHANUSSOT, MOREL, COCHET, MASSIN, LE NEDIC, et RAYNARD.

Absent(s) excuse(s) : 3

M. CARTON donne pouvoir à M. MOREL

Mme MARTIN donne pouvoir à Mme GIRAULT

M. GALPIN donne pouvoir à M. RAYNARD

Absent(s) : 3

Mme EMARRE, M. MUNOZ et Mme LANGLER

Mme FERREIRA a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 06/03/2018 à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu du 10/04/2018 à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

#### DELIBERATION D'ALIENATION FIXANT LES MODALITES DE VENTE DE LA PARCELLE B1775

Le Conseil Municipal est appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération 81/2017 en date du 5 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en principe, de procéder à la vente de gré à gré du lot B de la parcelle B1492 (avant division) sise rue Sadi Carnot, en vue de faire face à certaines dépenses nécessaires et notamment la construction de nouveaux équipements ;

VU l'avis du service France Domaine en date du 14 février 2018 estimant le prix au m<sup>2</sup> de la parcelle à 200,00 € ;

CONSIDERANT que la mise à prix de 30 000,00 € tient d'un accord passé entre la commune de GRISY-SUISNES et Monsieur DIAS ;

CONSIDERANT la lettre d'acceptation de Monsieur DIAS David datée du 22 juillet 2017 au prix fixé de 30 000,00 € ;

CONSIDERANT que le bien immobilier appartient au domaine privé communal ;

CONSIDERANT que ledit bien immobilier n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente de gré à gré à

Monsieur DIAS David dudit bien immobilier sis rue Sadi Carnot à Grisy-Suisnes, aux conditions de prix et autres prévues ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;

FIXE le prix de la parcelle B1775 à 30 000,00 € hors frais de notaire ;

INDIQUE la désignation du bien immobilier à vendre comme parcelle B1775 d'une superficie de 67 m<sup>2</sup> ;

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### ACQUISITION DE PARCELLE CADASTREE B1747

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

CONSIDERANT l'accord sur la cession de parcelle de Monsieur DELECROIX Alain et Madame DAJON Martine désignée B1747 et constituant une emprise de terrain sur la ruelle de Chérelles ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de reprendre en propriété cette parcelle qui constitue une surface de 34 m<sup>2</sup> de voirie et de les incorporer dans le domaine public ;

CONSIDERANT que les délibérations concernant le classement ou déclasserement des voies sont dispensées d'enquête public préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

CONSIDERANT que le classement de la voirie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte ;

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir cette parcelle pour 1 euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée B1747, appartenant à Monsieur DELECROIX Alain et Madame DAJON Martine,

DECIDE de classer, après acquisition, ladite parcelle dans le domaine public communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 1 euro.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### ATTRIBUTION D'UN NOM D'UNE ZONE 2 AU : Lieu dit « L'Orme aux Loups »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer un nom au futur lotissement de la zone 2 AU à proximité du cimetière. Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont des propositions à faire et propose lui-même le nom du « Clos des Orchidées ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT que la zone 2 AU regroupait la culture et la production d'Orchidées, CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire de nommer la zone le « Clos des Orchidées »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le nom du « Clos des Orchidées » au futur lotissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toute démarche administrative sur ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### NOMINATIONS DES DELEGUES LOCAUX AU COMITE NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES (C.N.A.S.)

**DELEGUE DES AGENTS ET DELEGUE DES ELUS**  
Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'existence du Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane 78284 GUYAN-COURT, pour le personnel des collectivités territoriales.

Cet organisme propose à ses bénéficiaires (agents communaux actifs et retraités) un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque-réduction, etc...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2009 la Mairie de GRISY-SUISNES adhère au CNAS.

Conformément à l'article 24 du Règlement de Fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans. Les délégués seront donc élus jusqu'en 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; CONSIDERANT le départ en retraite de Madame FONTAINE Catherine,

CONSIDERANT la réorganisation du service administratif, et les affectations de chaque agent sur de nouvelles fonctions ;

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire de désigner Madame Marie CHANUSSOT en qualité de « délégué agents CNAS » et Monsieur

René MOREL en qualité de « délégué élus CNAS ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Madame Marie CHANUSSOT en qualité de « délégué agents CNAS » et Monsieur René MOREL en qualité de « délégué élus CNAS ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### BUDGET PRINCIPAL : ABSENCE DE PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2018 de la commune de GRISY-SUISNES, à l'unanimité, par délibération n°22/2018 en date du 10/04/2018.

Chaque devis non inscrit lors de la préparation budgétaire sera pris en charge par décision modificative. Les crédits budgétaires affectés sur « dépenses imprévues » serviront à augmenter la capacité budgétaire aux comptes nécessaires ;

Des devis ont été transmis à la Finance afin d'obtenir une autorisation de crédits supplémentaires.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens D	Section F	Chapitre 022	Compte 022	Opération Sans	Objet Devis présentés hors prévisions BP2018	Montant - 3 108,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens D	Section F	Chapitre 011	Compte 6184	Opération Sans	Objet BATIT - formation utilisation serrures	Montant + 1 080,00 €
D	F	011	6184	Sans	BATIT - formation habilitation élec *2	+ 1 380,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le Budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018 ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : TAUX D'INDEMNITE 2018

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ;  
VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;  
VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : M.COCHET, M.RAYNARD, M. GALPIN),

DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. FLEURY Bernard.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### DOSSIER PANHARD DEVELOPPEMENT (entrepôt logistique à usage de stockage de matières combustibles à Brie-Comte-Robert) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire porte connaissance aux membres du conseil présents de l'enquête publique environnementale concernant la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique à usage de stockage de matières combustibles situé à Brie-Comte-Robert, déposée par la société PANHARD DEVELOPPEMENT.

Monsieur le Maire explique qu'un dossier complet est consultable à l'accueil de la Mairie par le public pendant la durée de l'enquête soit du : du 14 mai 2018 9 h 00 au 16 juin 2018 inclus 12 h 00.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la consultation du Conseil Municipal tient au fait que la commune de Grisy-Suisnes se situe dans un rayon de 2 kms autour du site projeté.

VU l'arrêté Préfectoral n°18/DCSE/IC/020 du 26 mars 2018 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1et suivants, L.511-1 et suivants et L.512-2 et suivants ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration des certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le rapport n° E/18-0198 en date du 2 février 2018 du chef de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Ile-de-France déclarant le dossier, déposé au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, complet et régulier ;

VU l'avis en date du 13 février 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France sur la demande déposée au titre des installations classées ;

VU la décision n° E18000022/77 du 15 mars 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun désignant Monsieur Claude POUHEY en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique environnementale relative à la demande mentionnée précédemment ;

VU le dossier de demande d'autorisation présenté par la société PANHARD DEVELOPPEMENT,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à bien vouloir délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la requête de la société PANHARD DEVELOPPEMENT ;

DEMANDE que soit maintenue l'interdiction de circuler faite aux poids lourds sur la D319 entre Brie-Comte-Robert et Guignes,  
CHARGE Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

# Compte rendu du 15 mai 2018

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à titre d'information, à la présentation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document non encore définitif pourra évoluer avant son adoption définitive par le Conseil municipal.

A la suite de cette présentation M. LE NEDIC et Mme FERREIRA interrogent M. le Maire sur la situation des gens du voyage. M. le Maire indique que des réunions sont prévues en sous-préfecture sur cette question. Il indique que les opérations de gendarmerie nécessitent beaucoup de moyen et qu'elles prennent du temps à être mise en place. Par ailleurs les astreintes financières s'accumulent permettant d'envisager de nouveaux moyens d'action. La Commune doit travailler à l'aménagement urbain de ces terrains et de leurs alentours, ce qui permettra de limiter leur occupation sauvage.

Mme Ferreira interroge M. le Maire sur l'état d'avancement du dossier de construction du collège de Coubert. M. le Maire indique que le dossier est en cours de finalisation et qu'il y a un projet de création de classe pour personnes en situation de handicap. Il indique également que le principal du collège Arthur Chaussy a exprimé le souhait de voir les enfants de Grisy-Suisnes revenir dans son collège car il devait faire face à une baisse des effectifs, les nouvelles constructions à Briecombe-Robert ne générant pas d'effectifs supplémentaires.

Mme FERREIRA fait part de la sollicitation d'un parent d'élève à propos de l'ouverture d'un nouvel arrêt de bus dans le cadre du ramassage scolaire rue Valoise. M. le Maire estime qu'une demande peut être adressée par la Commune au chauffeur de bus pour revoir le parcours en envisageant ce nouvel arrêt. Mme FERREIRA précise que cette famille lui a indiqué avoir procédé à un sondage auprès d'autres parents d'élèves et que cette modification concernerait environ 13 enfants. M. le Maire a eu cette information et en a fait part aux services du Département.

M. RAYNARD demande à ce que le marquage devant la boulangerie soit revu. M. MOREL répond qu'il peut être refait. M. le Maire rappelle qu'une demande de souplesse dans la verbalisation du stationnement a été faite auprès de la gendarmerie afin de ne pas brider l'activité de la boulangerie.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance se clôture à 22 h 50.

## CONSEIL MUNICIPAL 19 JUIN 2018

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, ROLET, FERREIRA,  
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, MASSIN, MUNOZ, GALPIN, LE NEDIC.

Absent(s) excusé(s) :

M. MOREL donne pouvoir à Mme GIRAULT

Mme EMARRE donne pouvoir à Mme MARTIN

M. RAYNARD donne pouvoir à Mme ROLET

Absent(s) :

Mme LANGLER

M. CARTON a été nommé secrétaire.

## DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et

notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et plus particulièrement son article 74,

Vu la délibération n° 49/2014 du Conseil municipal portant délégation du Conseil municipal au maire,

Considérant que le Conseil municipal peut désormais donner délégation au maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de toutes subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DEBAT SUR LA MODIFICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD),

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 11 décembre 2012.

L'article L 151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD

doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD dont les orientations retenues sont :

- Envisagé un développement urbain mesuré et de qualité
- Améliorer le fonctionnement urbain et valoriser le cadre de vie
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et environnemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-2, L151-5, L153-12,

Vu la délibération n° 85/2012 du 11 décembre 2012 portant sur la révision du PLU,

Vu le projet d'aménagement et de développement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- CONSTATE la tenue du débat sur les orientations générales du PADD.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai dernier rend obligatoire la désignation d'un délégué à la protection des données. Celui-ci doit disposer de connaissances spécialisées dans le droit et les pratiques en matière de protection des données. Il peut être une personne physique ou un prestataire proposant des services externalisés.

Ces compétences ne pouvant être développées en interne, l'adhésion au groupement de commande permettra de bénéficier de la passation d'un marché avec un prestataire extérieur.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et notamment son article 37 § 3,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de Grisy-Suisnes d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA PÉRIODE 2018-2022**

Vu Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et 2212-2

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L583-1 à L583-5.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

CONSIDERANT que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

CONSIDERANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE VERDUN**

Vu Code général des collectivités territoriales  
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux du n° 6 au n° 17 rue de Verdun, CONSIDERANT la convention financière transmise par le SDESM,

CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières,

DÉLÈGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM,

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques du n°6 au n°17 de la rue de Verdun, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM**

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Vu la délibération n°2018-05 du 6 mars 2018 du SDESM modifiant ses statuts,

CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au SDESM,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et L153-37,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 mars 2010,

Vu la délibération n°76-2017 du Conseil Municipal du 05 décembre 2017 approuvant la décision de modifier le PLU,

Vu l'arrêté n° 11-2018 du 11 janvier 2018 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de modification du PLU,

Vu le rapport, les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable, qui nécessitent des modifications mineures du projet telles qu'exposées dans le mémoire en réponse annexé à la présente,

CONSIDERANT les modifications mineures effectuées suite aux demandes des personnes publiques associées, telles qu'exposées dans le mémoire en réponse annexé à la présente,

CONSIDERANT que le projet de modification du plan local d'urbanisme présenté est prêt à être approuvé,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (vote contre M. MUNOZ)

APPROUVE la modification n°3 du plan local d'urbanisme, tel qu'annexée à la présente délibération,

PRÉCISE que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention en sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### **DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUES DE L'YERRES » AVIS DE LA COLLECTIVITE SUR LES REPARTITIONS ACTIFS/PASSIFS DE CHAQUE BUDGET ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5214-28,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 35-IV et 114,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3D-2002-99 en date du 30 septembre 2002, modifié, portant création de la Communauté de Communes des Gues de l'Yerres,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°28 en date du 30 mars 2016 portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Seine et Marne,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°88 en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10 décembre 2016 portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une communauté de communes qui portera le nom de « Brie des rivières et châteaux » sur le territoire des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerre, Féricy, Fontainele-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courty, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°123 en date du 26 décembre 2016 de dessaisissement de compétences de la Communauté de communes des Gues de l'Yerres (CCGY) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°123 en date du 26 décembre 2016 de dessaisissement de compétences de la Communauté de communes des Gues de l'Yerres (CCGY) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

# Compte rendu du 19 juin 2018

CONSIDERANT que le préfet a sursis à la dissolution dans l'attente d'un accord des membres sur les conditions de la liquidation et du règlement des opérations comptables ;

CONSIDERANT que la Direction Départementale des Finances publiques a donné son accord à la proposition de répartition des actifs et passifs de la CCGY le 26 avril 2018 ;

CONSIDERANT l'état des lieux réalisé par la CCGY concernant l'actif, le passif et les biens attachés aux compétences qu'elles exerçaient, ainsi que les dates d'entrée des communes dans la CCGY afin de déterminer une clé de répartition.

CONSIDERANT que pour prononcer la dissolution de la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres les conseils municipaux des neuf communes membres et le conseil communautaire devront délibérer de manière concordante sur les conditions de liquidation de la CCGY notamment sur la répartition de ses biens, de son actif et de son passif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n°47/2017 du 30 juin 2017,

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux conditions suivantes de dissolution de la C.C. « Les Gués de l'Yerres » :

• Article 1 - La répartition de l'actif et du passif de la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres est réalisée selon le tableau joint en annexe 1 de la délibération. Ce tableau mentionne en particulier les reports à porter par chaque collectivité au budget 2018 en 001 et 002. Pour information, le compte 1068 a servi de variable d'ajustement pour l'équilibre Actifs/Passifs des collectivités cibles.

• Article 2 - Les principes retenus pour construire cette répartition ont été :

Pour le budget principal 670 : les comptes 1021, 10222 et les comptes de classe 13-16-2 ainsi que les comptes de la classe 4 (hors 4511-4512 et 4513) ont été affectés à la Commune de COUBERT.

Pour les comptes faisant l'objet d'une répartition, les clés adoptées ont été :

COMMUNES	CLES (%)
Coubert	17,95%
Lissy	1,98%
Courquetaine	0,58%
Ozouer le Voulgis	4,50%
Evry-Grégy sur Yerres	25,18%
Soignolles en Brie	9,93%
Grisy-Suisnes	22,61%
Solsers	10,44%
Limoges-Fourches	6,83%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Pour le budget Eau en Régie 672 : les comptes 1021, 10222 et les comptes de classe 13-16-2 (sauf pour les biens que récupèrent les communes de Limoges-Fourches et Lissy des comptes 2151,21531 et 21561 et les amortissements

correspondants) ainsi que les comptes de la classe 4 (hors 4512) ont été affectés à la Commune d'EVRY-GREGY sur Yerres. Pour les comptes faisant l'objet d'une répartition les clés adoptées ont été :

COMMUNE	CLE (%)
Evry-Grégy sur Yerres	59,76%
Lissy	10,76%
Limoges-Fourches	21,68%
Ozouer le Voulgis	7,80%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Pour le budget Eau en affermage 673: Tous les comptes ont été affectés à la Commune de GRISY-SUISNES (sauf les biens que récupèrent les communes de COUBERT et SOIGNOLLES en Brie des comptes 2151 et 21531).

• Article 3 - Une dotation spécifique est attribuée au compte 110 d'Evry-Grégy sur Yerres pour couvrir les impayés sur clients du budget EAU en Régie (672). Les 3 autres communes membres finançant cette charge par une réduction de leur compte 110 (donc 002) compensée par le 1068. Cette dotation spécifique a été calculée sur la base de 15% des comptes 4111 et 4116.

• Article 4 - Sur le budget SPANC 671 : Ce budget concerne huit des neuf communes de la CCGY (Ozouer le Voulgis étant membre pour cette compétence du syndicat SMICBANC). Il a la particularité de n'avoir aucun actif hormis certaines créances et dettes et autre subvention. Il a été décidé de transférer directement ce budget à la nouvelle Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux. Le budget destinataire sera le budget en régie avec 515 numéro 24607.

• Article 5 : Dérogation aux principes énoncés à l'article 2 : les biens listés dans les annexes 2a, 2b, 2c et 2d de cette délibération font l'objet d'un transfert direct « immobilisations en retour » vers les communes.

• Article 6 : Les crédits non consommés, relatifs aux emprunts, qui ont fait l'objet d'un encaissement en décembre 2016 dans les budgets Eau, relatifs aux travaux d'intégration dans le dispositif d'interconnexion en Eau potable de la Commune d'OZOUEUR le VOULGIS, feront l'objet d'un reversement à la Communauté de Communes Brie des rivières et Châteaux, afin de financer ces travaux. Le montant de ces encaissements est de 1 600 000 euros, répartis à 60,12% sur le budget Eau en affermage et à 39,88% sur le budget Eau en Régie.

Les communes d'Evry-Grégy sur Yerres, Grisy Suisnes, Ozouer le Voulgis, Limoges-Fourches et Lissy s'engagent à reverser par un mandat réel au compte 1068 au nom de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux les parts d'excédents suivantes :

Commune d'Evry-Grégy sur Yerres : 453 929.55 €  
 Commune de Grisy-Suisnes : 961 920.00 €  
 Commune d'Ozouer le Voulgis : 35 695.17 €  
 Commune de Limoges- Fourches : 99 214.25 €  
 Commune de Lissy : 49 241.03 €  
**TOTAL reversé à la CC Brie des Rivières et Châteaux : 1 600 000,00 €**

Point de vigilance : la commune de GRISY (qui doit verser 961 920.00 €) ne recevra de la part de la trésorerie (via la dissolution) que 438 361,89 euros.

• Article 7 : Les maires des communes concernées et le Président de la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres sont autorisés à signer les procès-verbaux de mises à disposition nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

• Article 8 : Le Conseil Communautaire demande à Mme la Préfète de procéder à la dissolution de la CCGY.

• Article 9 : le Conseil communautaire demande au Comptable public de procéder aux écritures comptables de dissolution dans les termes retenus dans différents articles de cette délibération.

Le vote de la délibération est reporté.

## SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT 2018 CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) DE GRISY-SUISNES

Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la subvention à attribuer au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Grisy-Suisnes. Le montant inscrit au compte 657362 au budget principal de 2017 s'élevait à 10 000,00 €.

Pour l'année budgétaire 2018, il est proposé l'attribution d'une subvention de 15 000,00 €.

Vu le budget primitif 2018 de la commune voté par délibération 22/2018 du 10 avril 2018,

CONSIDERANT le crédit budgétaire de 2018 au compte 657362 de 15 000.00€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le versement de la subvention d'un montant de 15 000.00€ au C.C.A.S. de Grisy-Suisnes ;  
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## SIGNATURE AVEC LA CCBRC D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

En 2017 la CCBRC a validé par délibération la création d'un service mutualisé d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Les conditions d'adhésion sont détaillées dans une convention qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour adhérer au service mutualisé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération de la CCBRC en date du 29 mai 2018 approuvant la convention type pour le service mutualisé d'instruction des autorisations du Droits des Sols et autorisant le Président à signer cette convention avec les communes qui souhaitent adhérer au service,

Vu la convention proposée par la CCBRC visant à la mise à disposition d'un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de bénéficier occasionnellement de cette mise en commun,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, s'abstient de voter la présente délibération.

### QUESTIONS DIVERSES

Madame FERREIRA interroge monsieur le Maire sur l'avancement de la demande de voir le bus de ramassage scolaire faire un arrêt supplémentaire rue Valoise. Monsieur le Maire indique que la demande a été validée par les services du département.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance se clôture à 23 h 40.

### CONSEIL MUNICIPAL 27 JUIN 2018

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOU, MARTIN, FERREIRA, EMARRE, ROLET  
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, MASSIN, GALPIN, LE NEDIC, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s) : Néant

Absent(s) :

Monsieur MUNOZ, Madame LANGLER

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire

### DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUES DE L'YERRES » AVIS DE LA COLLECTIVITE SUR LES REPARTITIONS ACTIFS/PASSIFS DE CHAQUE BUDGET ET AFFECTATION DES RESULTATS

CONSIDERANT que le préfet a sursis à la dissolution dans l'attente d'un accord des membres sur les conditions de la liquidation et du règlement des opérations comptables ;

CONSIDERANT que la Direction Départementale des Finances publiques a donné son accord à la proposition de répartition des actifs et passifs de la CCGY le 26 avril 2018 ;

CONSIDERANT l'état des lieux réalisé par la CCGY concernant l'actif, le passif et les biens attachés aux compétences qu'elles exerçaient, ainsi que les dates d'entrée des communes dans la CCGY afin de déterminer une clé de répartition.

CONSIDERANT que pour prononcer la dissolution de la communauté de communes des Gués de l'Yerres les conseils municipaux des neuf communes membres et le conseil communautaire devront délibérer de manière concordante sur les conditions de liquidation de la CCGY notamment sur la répartition de ses biens, de son actif et de son passif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n°47/2017 du 30 juin 2017,

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux conditions

suivantes de dissolution de la C.C. « Les Gués de l'Yerres » :

• Article 1 - La répartition de l'actif et du passif de la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres est réalisée selon le tableau joint en annexe 1 de la délibération. Ce tableau mentionne en particulier les reports à porter par chaque collectivité au budget 2018 en 001 et 002. Pour information, le compte 1068 a servi de variable d'ajustement pour l'équilibre Actifs/Passifs des collectivités cibles.

• Article 2 - Les principes retenus pour construire cette répartition ont été :

Pour le budget principal 670 : les comptes 1021, 10222 et les comptes de classe 13-16-2 ainsi que les comptes de la classe 4 (hors 4511-4512 et 4513) ont été affectés à la Commune de COUBERT. Pour les comptes faisant l'objet d'une répartition, les clés adoptées ont été :

COMMUNES	CLES (%)
Coubert	17,95%
Lissy	1,98%
Courquetaine	0,58%
Ozouer le Voulgis	4,50%
Evry-Grégy sur Yerres	25,18%
Soignolles en Brie	9,93%
Grisy-Suisnes	22,61%
Solers	10,44%
Limoges-Fourches	6,83%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Pour le budget Eau en Régie 672 : les comptes 1021, 10222 et les comptes de classe 13-16-2 (sauf pour les biens que récupèrent les communes de Limoges-Fourches et Lissy des comptes 2151, 21531 et 21561 et les amortissements correspondants) ainsi que les comptes de la classe 4 (hors 4512) ont été affectés à la Commune d'EVRY-GREGY sur Yerres. Pour les comptes faisant l'objet d'une répartition les clés adoptées ont été :

COMMUNE	CLE (%)
Evry-Grégy sur Yerres	59,76%
Lissy	10,76%
Limoges-Fourches	21,68%
Ozouer le Voulgis	7,80%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Pour le budget Eau en affermage 673: Tous les comptes ont été affectés à la Commune de GRISY-SUISNES (sauf les biens que récupèrent les communes de COUBERT et SOIGNOLLES en Brie des comptes 2151 et 21531).

• Article 3 - Une dotation spécifique est attribuée au compte 110 d'Evry-Grégy sur Yerres pour couvrir les impayés sur clients du budget EAU en Régie (672). Les 3 autres communes membres finançant cette charge par une réduction de leur compte 110 (donc 002) compensée par le 1068. Cette dotation spécifique a été calculée sur la base de 15% des comptes 4111 et 4116.

• Article 4 - Sur le budget SPANC 671 : Ce budget concerne huit des neuf communes de la CCGY (Ozouer le Voulgis étant membre pour cette

compétence du syndicat SMICBANC). Il a la particularité de n'avoir aucun actif hormis certaines créances et dettes et autre subvention. Il a été décidé de transférer directement ce budget à la nouvelle Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux. Le budget destinataire sera le budget en régie avec 515 numéro 24607.

• Article 5 : Dérogation aux principes énoncés à l'article 2 : les biens listés dans les annexes 2a, 2b, 2c et 2d de cette délibération font l'objet d'un transfert direct « immobilisations en retour » vers les communes.

• Article 6 : Les crédits non consommés, relatifs aux emprunts, qui ont fait l'objet d'un encaissement en décembre 2016 dans les budgets Eau, relatifs aux travaux d'intégration dans le dispositif d'interconnexion en Eau potable de la Commune d'OZOUEUR le VOULGIS, feront l'objet d'un reversement à la Communauté de Communes Brie des rivières et Châteaux, afin de financer ces travaux.

Le montant de ces encaissements est de 1 600 000 euros, répartis à 60,12% sur le budget Eau en affermage et à 39,88% sur le budget Eau en Régie.

Les communes d'Evry-Grégy sur Yerres, Grisy Suisnes, Ozouer le Voulgis, Limoges-Fourches et Lissy s'engagent à reverser par un mandat réel au compte 1068 au nom de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux les parts d'excédents suivantes :

Commune d'Evry-Grégy sur Yerres : 453 929.55 €  
Commune de Grisy-Suisnes : 961 920.00 €  
Commune d'Ozouer le Voulgis : 35 695.17 €  
Commune de Limoges- Fourches : 99 214.25 €  
Commune de Lissy : 49 241.03 €  
TOTAL reversé à la CC  
Brie des Rivières et Châteaux : 1 600 000,00 €

Point de vigilance : la commune de GRISY (qui doit verser 961 920.00 €) ne recevra de la part de la trésorerie (via la dissolution) que 438 361,89 euros.

• Article 7 : Les maires des communes concernées et le Président de la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres sont autorisés à signer les procès-verbaux de mises à disposition nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

• Article 8 : Le Conseil Communautaire demande à Mme la Préfète de procéder à la dissolution de la CCGY.

• Article 9 : le Conseil communautaire demande au Comptable public de procéder aux écritures comptables de dissolution dans les termes retenus dans différents articles de cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La séance se clôture à 20 h 50.



# Hommage à Didier Vareilles, adjoint au scolaire et au sport de 2014 à 2016.

Il était comme ça, Didier,



Sérieux quand il le fallait  
et homme de convictions

A l'écoute et attentif aux autres



Joyeux et enthousiaste



Engagé, impliqué et au service de nos enfants



Il nous a quittés le 1<sup>er</sup> août 2018. Nous ne l'oublierons pas.

## ALSH de Coubert

L'accueil de loisirs intercommunal de Coubert, situé au 2 rue Jean Jaurès, est ouvert à tous les enfants du territoire de la Communauté de Communes dès leur entrée en maternelle et jusqu'à 12 ans. Le service fonctionne tous les mercredis en périodes scolaires et du lundi au vendredi en périodes de vacances scolaires (hors jours fériés). Le fonctionnement et les tarifs sont complètement harmonisés avec l'ALSH du Châtelet-en-Brie où vous pouvez également inscrire vos enfants si besoin.

ALSH de Coubert : 01 64 16 06 33  
ALSH du Châtelet-en-Brie : 01 60 66 67 60

## Conférence-débat du RAM itinérant

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) vous invite le mardi 16 octobre à 20h au RAM de Coubert, 2 rue Jean Jaurès, pour une conférence-débat intitulée « Des activités pour les enfants, un peu... beaucoup... pas du tout ? » Pour tout public. Entrée gratuite.

Relais Assistante Maternelles Itinérant :  
01 64 16 46 72 et ram@ccbrc.fr

## Du nouveau pour l'eau des Grisyssoliennes et des Grisyssoliens

Les élus de la CCBRC ont décidé de confier la gestion de son service public de l'eau à Suez à compter de juillet 2018 pour les communes de Coubert, Évry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie et Solers. Deux communes de l'agglomération Melun Val-de-Seine sont également concernées : Lissy et Limoges-Fourches.

Dans le cadre de ce contrat, Suez sera donc désormais en charge de la production et de la distribution de votre eau du robinet et de son contrôle qualité. Suez entretiendra également les ouvrages hydrauliques (châteaux d'eau...) et les réseaux de distribution d'eau pour garantir la continuité de service.

Ce changement de prestataire offrira une meilleure qualité de service avec notamment :

- La mise en place dans les 24 mois de compteurs d'eau équipés d'un système automatique de relève à distance qui permettra d'établir des factures qui correspondent exactement à votre consommation réelle (plus d'estimation).
- Une alerte fuite et une alerte surconsommation, gratuites et activables en ligne.
- Un accès à vos consommations en temps réel depuis votre espace client.

La performance du réseau sera enfin largement améliorée avec une attention toute particulière portée sur les fuites d'eau qui représentent un gaspillage important de nos ressources locales en eau.

N° Urgence 24h/24, 7j/7 au 0 977 401 143  
Pour plus d'infos, contactez  
le Service Eau et Assainissement de la CCBRC  
au 01 60 66 64 00.

## Suivez l'actu de votre Communauté de Communes

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est désormais sur Facebook.

Pour vous informer sur tout ce qu'il se passe sur le territoire (services, manifestations et initiatives locales, événements associatifs, infos pratiques, idées balades et sorties...),



connectez-vous sur  
[www.facebook.com/ccbrc77](http://www.facebook.com/ccbrc77)  
ou scannez le QR Code ci-joint.

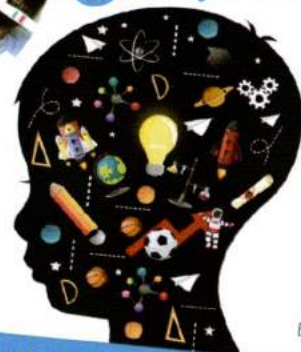
## Les Concerts de Poche à Grisy-Suisnes

Au printemps dernier, l'association Les Concerts de Poche est intervenue à l'école de Évry-Grégy-sur-Yerres pour un atelier chorale de plusieurs semaines mené avec une vingtaine d'enfants de CE1 et une dizaine d'adultes handicapés. La restitution de ce projet consistait ensuite en un concert ouvert au public et donné en l'église de Grisy-Suisnes. Un joli moment où les apprentis choristes ont pu se frotter à Offenbach sur scène, accompagnés de trois concertistes de renom. Soutenu par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, l'association Les Concerts de Poche œuvre au quotidien pour partager la musique classique avec tous ceux qui n'y ont pas accès.

## Des activités pour les enfants



## Conférence



Des activités pour les enfants,  
un peu... beaucoup... pas du tout ?  
Le mardi 9 octobre 2018 à 20h  
à la Grèche familiale rue des Petits Champs 77820 Le Châtelet en Brie

Le mardi 16 octobre 2018 à 20h  
au Ram 2 rue Jean Jaurès 77170 Coubert

(tout public / entrée gratuite)

Pour tous renseignements : 01 64 16 46 72

Avec la participation de la CAF



Jean-Marc Chanusot  
Le Maire



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
de l'urbanisme



Anne-Marie Amaral  
Agent chargée  
de l'urbanisme



## DECLARATIONS PREALABLES

N° DOSSIER	IDENTITÉ	Adresse du terrain	Nature des Travaux	Non opposition
DP1-77217-18-00015	Monsieur VANO Jacques 52 Rue du Maréchal Gallieni 77166 GRISY-SUISNES	C0940; C0941 52 Rue du Maréchal GALLIENI superficie: 398 m²	Travaux sur construction existante, Réflexion de la toiture en mauvais état (risque effondrement) et pour une création terrasse	11/05/18
DP1-77217-18-00016	Monsieur AIT-LACHGUER Jamaa 6 Rue Etienne Tetrot 77170 COUBERT	D0173 4 Route NATIONALE 19 superficie: 1713 m²	Edification d'une clôture, Réfection de la clôture des parcelles.	18/07/18
DP1-77217-18-00017	FREE MOBILE 16 Rue de la Ville l'Eveque 75008 PARIS	ZL0023 RUE DE MELUN superficie: 230 m²	Implantation de 3 antennes panneaux en retombées. Un faisceau hertzien.	22/05/18
DP1-77217-18-00018	Monsieur TROUET Pierre Chemin des Guigniers 77166 GRISY-SUISNES	B1426 rue de Villemain superficie: 1000 m²	Nouvelle construction	11/06/18
DP1-77217-18-00019	Monsieur GHIDELLI Armand 14 Rue du Général Leclerc 77166 GRISY-SUISNES	E0647 14 Rue du Général Leclerc superficie: 827 m²	Lotissement, Division en vue de construire	22/05/18
DP1-77217-18-00020	Monsieur HILDENBRAND Laurent 38 RUE VALOISE 77166 GRISY-SUISNES	C0718; C0797; C0799; C0801 38 Rue VALOISE superficie: 1000 m²	Création d'un garage	12/06/18
DP1-77217-18-00021	Madame, Monsieur, THENOT christian 4 rue de l'Yerres 77166 GRISY-SUISNES	E0686 4 Rue DE L YERRES superficie: 634 m²	Edification d'une clôture, Ouverture de la clôture afin de pouvoir rentrer nos véhicules dans la cour. Création d'un bateau	11/06/18
DP1-77217-18-00022	Monsieur DUPONT Christophe 9 rue Joseph Kessel 77150 LESIGNY	B0541 rue Ulrich Brunner superficie: 1371 m²	Division en vue de construire	03/07/18
DP1-77217-18-00023	Monsieur RENOUX Dyan 101, avenue Maurice Berteaux 94420 Le Plessis Trevisé	D1138 SUISNES superficie: 225 m²	Edification d'une clôture	17/07/18
DP1-77217-18-00024	Madame PERRAULT ROCAYA 18 RUE DES VIGNES 77166 GRISY-SUISNES	E1025 0016 Rue DES VIGNES superficie: 1647 m²	Division de terrain	
DP1-77217-18-00025	Madame LANGLOIS JULIE 7 rue Robert Miton 77166 GRISY-SUISNES	D1139 SUISNES superficie: 475 m²	Edification d'une clôture	17/07/18
DP1-77217-18-00026	Monsieur BOUDARAFIK 7 rue Eugène Brisson 77166 GRISY-SUISNES	B1701 7 Rue EUGENE BRISSON superficie: 285 m²	Abri de jardin	17/07/18
DP1-77217-18-00027	Monsieur MALLET Philippe 4 Rue de Villemain 77166 GRISY-SUISNES	B0752 0004 Rue DE VILLEMAIN superficie: 358 m²	Edification d'une clôture, Remplacement du grillage existant par un grillage gris avec bordure ciment au sol	18/07/18
DP1-77217-18-00028	Monsieur DOS SANTOS MAXIME 1 Bis rue des Bois 77166 GRISY-SUISNES	B1667 1 Rue DES BOIS superficie: 533 m²	Surélévation; Travaux sur construction existante	16/07/18



Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Marie-France Bianpain  
Agent chargée  
du périscolaire



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du scolaire

## Ecole maternelle "La Ruche"



### Quelques nouvelles de la vie à « La Ruche »...

Une fin d'année scolaire bien remplie entre la rencontre sportive, les animations de fin d'année un atelier pour nous présenter les abeilles, un atelier programmation avec des petites abeilles électroniques, un atelier construction avec des briques de type « duplo », la sécurité routière, la kermesse, la photo de classe, le tennis, l'accueil des futurs élèves...

Et une nouvelle année qui s'annonce sur le thème « Les maisons ». Nous vous souhaitons une année aussi riche que celle de nos petites abeilles à « La Ruche ».

A bientôt



# KERMESSE

## Ecole élémentaire "Champ fleuri"

Que la matinée fut belle et ensoleillée, avec un petit vent frais, en ce jour de juin 2018, pour notre kermesse des écoles.

Grâce à nos parents et à nos enseignants bénévoles et disponibles pour tenir un stand, grâce à nos donateurs (notamment pour les lots), grâce à la mairie pour son accord et le prêt de matériel, grâce aux Ecuries de Suisnes, ce fut une belle réussite.

MERCI à eux et MERCI aussi à vous d'être venus si nombreux. Bonne rentrée à tous !

Mme LAUDOU Muriel Mandataire Coopérative Scolaire Ecole Maternelle « La Ruche », responsable de l'organisation de la kermesse.



Comme chaque année à l'issue de la kermesse, la municipalité a eu le plaisir de remettre aux enfants changeant de cycle des cadeaux pour les récompenser des efforts fournis tout au long de l'année scolaire.

Les élèves de grande section se sont vu remettre un dictionnaire qui les accompagnera pour leurs débuts dans une nouvelle grande étape de leur vie : le CP !



Les CM2 ont reçu une calculatrice et une clé USB pour eux aussi les accompagner pour la rentrée au collège.

Monsieur le Maire ainsi que le conseil municipal souhaitent à tous les enfants de nos écoles beaucoup de réussite pour cette année scolaire 2018-2019.



René Morel  
Adjoint  
chargé des bâtiments



J. P. Cadet  
Référent Technique  
et Hygiène

## ECOLE MATERNELLE



Peinture de la cabane

## ECOLE ELEMENTAIRE



Peinture du portail et pancarte



Peinture du portillon



Peinture et changement des sols





A l'école maternelle

## PORTE VÉLOS



Au gymnase



## CHANGEMENT DE LANTERNEAUX AU GYMNASÉ



**GRISY MATERIAUX**  
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !  
Nous sommes juste en face  
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -  
rue de la Gare  
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38  
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : [grisymateriaux@orange.fr](mailto:grisymateriaux@orange.fr)

 Site internet :  
[www.grisy-materiaux.fr](http://www.grisy-materiaux.fr)

**Vente aux professionnels  
et particuliers**

**FOURNITURE DE MATERIAUX  
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges  
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

**Livraison dans la journée  
sur chantier ou à domicile**

Ouvert du Lundi au Vendredi :  
7h -12h / 13h30-17h30  
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption



Philippe Carton  
Adjoint chargé  
de la voirie



J. P. Cadet  
Référent Technique  
et Hygiène



## PLACE DE PARKING PMR

La place de parking se situe à l'arrière de la mairie, pour une utilisation par les personnes désirant se rendre dans les bâtiments et les salles annexes. La borne est ouverte en semaine du mardi au samedi inclus.

Nouveau banc  
installé  
au carrefour  
Sadi Carnot,  
rue de Verdun



Panneau  
d'affichage libre  
à l'angle  
rue de Verdun

**VOTRE PARTENAIRE IMMOBILIER**  
à Grisy-Suisnes et ses environs

**01 64 05 40 00**  
[www.bel-immo.fr](http://www.bel-immo.fr)



**AGENCE**  
*Bel'immo*

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

190, rue du Général Leclerc  
**77170 BRIE-COMTE-ROBERT**  
Sortie BRIE - Direction COUBERT  
Ouvert du lundi au samedi de 9H00 à 19H00



VENDRE, ACHETER, LOUER,  
la clé de votre projet - Estimation gratuite



## RÉFECTION DES MARQUAGES ROUTIERS



Création  
d'un arrêt de bus  
Arthur Chaussy



Le stationnement sur les trottoirs est interdit par le code de la route. La commission voirie a débuté un travail de rationalisation du stationnement sur la commune.

**Nobell**  
PLOMBERIE

*David Lebou*

"Ma priorité, vous dépanner"

06 73 54 59 26  
nobellplomberie@gmail.com  
Artisan plombier à Grisy-Suisnes

**Carrosserie - Peinture - Entretien**

**Carrosserie  
GRISY AUTO**

**AUTO - MOTO**  
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT  
77166 GRISY-SUISNES  
**TÉL. : 06 76 35 77 96**



Christophe Raynard  
Elu chargé  
des associations



Céline Lopes  
Agent chargée  
des associations

## Une fois de plus le FORUM DES ASSOCIATIONS s'est déroulé dans la bonne humeur et dans la convivialité.

De nombreuses démonstrations ont ponctué la journée. Des tables de tennis de table, mini but de hand ball et mini terrain de tennis étaient à disposition pour le plus grand bonheur des enfants.

Les grisyssoliens et les grisyssoliennes ont eu le plaisir de découvrir de nouvelles associations durant cette journée.

M. le Maire et Mme PEYRON, députée de la 9<sup>e</sup> circonscription de Seine-et-Marne, nous ont fait le plaisir de participer également à cette journée.



***Vous aimez la danse et n'osez pas faire le 1<sup>er</sup> pas !  
Faites-le et nous ferons le reste !***

***Vous passerez un bon moment en compagnie  
de nos professeurs dans une ambiance chaleureuse  
et conviviale.***

***Découvrez notre programme 2018-2019 et venez retrouver  
l'équipe SALSENI0.***



#### **LE MARDI**

De 20h00 à 21h30 : SALSA avec Olivier

#### **LE JEUDI**

De 17h30 à 18h30 : **BREAKDANCE** (débutants) avec Cédric

De 18h30 à 19h30 : **BREAKDANCE** (intermédiaires) avec Cédric

De 19h30 à 21h00 : **ZUMBA** avec Sissi

De 21h00 à 22h30 : **ROCK et DANSES DE SALON** avec Mickael  
(Irène et Dom)

#### **LE SAMEDI**

De 14h00 à 15h00 : **ZUMBA Enfants** avec Aurélie

**Informations et inscriptions auprès  
de Jacqueline au 06 60 27 53 56**

Tous nos cours ont lieu à la salle polyvalente  
de Grisy-Suines.



### **« LE BIEN ÊTRE POSTURAL » LE STRETCHING POSTURAL® A GRISY-SUISNES**



*Des postures simples et faciles, qualifiées de toniques  
ou de lourdes agiront sur votre tonus musculaire et  
sur votre détente à la fois physique et psychique.*

*Tout en étant collectifs, les cours ont une approche  
strictement individuelle.*

*Chacun va travailler dans son propre registre et faire  
des progrès par rapport à lui-même.*

**VENEZ ESSAYER !!! Nouveau professeur**

**Contact : Nicole 06.86.80.31.67  
ou au 01.64.05.94.22  
bien-etrepostural@laposte.net**



**Le Club de Tennis de Grisy-Suines vous  
propose de pratiquer un sport selon votre  
envie, en loisirs ou en compétition, à vous  
de décider.**



Des nouveautés sont au rendez-vous : un accès au gymnase et aux  
cours extérieurs simplifié, la possibilité à vos enfants d'avoir plus de  
leçons s'ils le souhaitent pour leur permettre de progresser.

Le club a aussi investi dans du matériel (chaise d'arbitre, filet, poteaux...)  
et prochainement un bureau/espace de réception sera à votre disposition  
dans le gymnase.

Consultez notre page Facebook pour connaître les dernières informa-  
tions ou découvrir les photos des moments de convivialité.

Vous n'étiez pas présent au forum ? N'hésitez pas à nous contacter, il  
est toujours possible de s'inscrire pour découvrir nos offres et places  
disponibles.

#### **Le Tennis Club de Grisy-Suines propose :**

- Des leçons collectives pour enfants de 5 à 14 ans
- Des leçons collectives en soirée pour adultes, y compris débutants
- Des stages pendant les vacances scolaires
- Des animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes

Nous espérons vous retrouver nombreux sur les courts.  
Très bonne saison sportive.

**Contacter Fabien Timbert 06.88.94.52.69  
ou Gilles Bonnet 06 87 62 18 25**



### **Au Coeur de Soi**

*L'équilibre et le bien être pour tous*

**Sandrine DELHOMME**

**SOPHROLOGIE - HYPNOSE**

**06 73 18 98 71**  
Consultations sur RV

Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

*Certification Professionnelle  
Inscrite au Répertoire National*

[www.hypnose-therapies-breves-77.com](http://www.hypnose-therapies-breves-77.com)  
[www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com](http://www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com)



## Hatha Yoga à Grisy-Suisnes :

L'hatha yoga fait partie des formes les plus connues de Yoga. C'est un Yoga très complet, qui place toute son importance dans la respiration et son application dans les postures avec, comme but, d'aider à suspendre les tourbillons des pensées. Le Yoga est en effet un état d'esprit, une philosophie à appliquer dans la vie quotidienne où l'apaisement du mental est un objectif essentiel. Les devoirs de la vie quotidienne, familiale et professionnelle s'estompent et l'instant présent prend son importance. La pratique de la relaxation et de la méditation est ensuite plus facile d'accès car le corps et le mental sont réunis.

Les différentes techniques, posturales et respiratoires de Yoga aident à accumuler les outils pour mieux vivre les conditions de vie parfois compliquées, pour mieux devenir acteur de son corps et de son esprit, capable de diminuer le stress pour des périodes de plus en plus longues. Grâce à ces techniques de respiration combinées avec des enchaînements de postures, vous pouvez tonifier et stimuler votre corps et à la fois trouver la détente intérieure. La pratique du Yoga par sa répétition pourra avoir une implication sur la qualité de la vie.



### Comment Pratiquer :

Le secret est la régularité. Il vaut mieux pratiquer souvent mais peu, que longtemps mais irrégulièrement. Pour faire cela l'association « pas de tortue pas de lièvre » vous propose des cours de Yoga :

#### A Grisy-Suisnes, 77166 :

Le Mardi : de 10 h à 11 h 30

Le Vendredi : de 19 h à 20 h 30

#### A Soignolles-en-Brie, 77111 :

Le Mardi : de 19 h à 20 h 30

Pour trouver une certaine sérénité dans le monde trépidant d'aujourd'hui, Jane Auld, professeur de Yoga, vous propose ses cours.

**Contact : Jane Auld**  
**Tél : 01 64 05 97 36 ou à**  
**auldpeirol@wanadoo.fr**



## JE BOUGE

### TU BOUGES

### NOUS BOUGEONS

### Avec GRISY GYM... !!!!!

C'est la rentrée !!!!

Nous voilà repartis pour une nouvelle année sportive. Rentrée en douceur....., cours variés et soutenus. Toujours dans la bonne humeur avec Eric notre Coach.

Nous vous donnons rendez-vous les lundis et jeudis de 19 h à 20 h au dojo, nous vous proposons deux essais.

Pour tous renseignements contactez-nous

Martine 06.73.15.10.40

ou

Claudie 06.78.32.16.75

Sportivement,

Le Bureau Grisy Gym



ENFIN LA REPRISE !

**LE VOLLEY-CLUB DE GRISY-SUISNES**  
**RECHERCHE DES JOUEURS ET JOUEUSES**  
**AFIN DE VENIR RENFORCER SON NOYAU**  
**D'IRREDUCTIBLES LICENCIÉS.**

**POUR NOUS REJOINDRE**

LE MERCREDI à partir de 20 h 30  
Au gymnase de grisy-suisnes, rue des bois  
TEL 06.44.94.31.30  
karine.hubert@club-internet.fr

La section loisir accueille tous ceux qui désirent faire une activité sportive aussi bien pour se détendre, s'amuser, se bouger ; adultes et jeunes, filles ou garçons, en couple, en famille, ou seul vous êtes les bienvenus, sans contrainte. Vous avez aimé jouer sur la plage cet été, venez continuer à vous amuser dans un esprit convivial le mercredi soir à partir de 20 h 30. Venez avec des baskets propres qui ne serviront que pour le gymnase afin de préserver le sol et votre tenue de sport pour faire un essai gratuit quand vous voulez.

Nous vous attendons !!

A bientôt.



**NOTRE DAME  
DES ROSES**

Grisy Suisnes  
centre culturel



## LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE 2018-2019



Chaque mois  
une conférence, un film ou une pièce de théâtre  
au Centre Culturel Notre-Dame des Roses  
organisés par le Pôle Missionnaire Brie-Sénart

- vendredi 28 septembre à 20h30 (1<sup>ère</sup> partie)
- samedi 29 septembre à 15h00 (2<sup>ème</sup> partie)
  - vendredi 5 octobre à 20h30 (1<sup>ère</sup> partie)
  - samedi 6 octobre à 15h00 (2<sup>ème</sup> partie)

FILM « Padre Pio »



- vendredi 30 novembre à 20h30
- samedi 1<sup>er</sup> décembre à 15h00

FILM « Dieu n'est pas mort »



- vendredi 20 octobre à 20h30
- samedi 21 octobre à 15h00

FILM « Paul VI »



- jeudi 6 décembre à 20h30
- CONFÉRENCE « Noël et l'Épiphanie, sous le regard des peintres »

- jeudi 8 novembre à 20h30
- CONFÉRENCE sur la Première Guerre Mondiale



- samedi 17 novembre à 20h30
- THÉÂTRE « Le baiser du retour »



- samedi 15 décembre à 15h00
- samedi 5 janvier à 15h00

FILM « L'étoile de Noël »



### SOIRÉES ŒNOLOGIQUES

Se laisser initier à l'œnologie par une approche biblique et gustative.  
La soirée a lieu de 19h30 à 22h00.

Uniquement sur inscription au 07 81 75 63 56

Jeudi 22 novembre    Jeudi 14 mars    Jeudi 6 juin



### UNIVERSITÉ DE LA VIE

L'Université de la Vie est un cycle de formation en bioéthique organisé par l'association Alliance VITA. Cette formation a lieu en vidéo-conférence le lundi pendant un mois à 20h30.

14 janvier    21 janvier    28 janvier    4 février



1 rue de la légalité - 77166 GRISY-SUISNES  
01 64 05 91 01 - 07 81 75 63 56 - centrenotredamedesroses@gmail.com  
www.cndr.fr

## LE PETIT THEATRE DE GRISY

Après cette période de chaudes vacances, la troupe du Petit Théâtre de Grisy va reprendre ses activités et toute une série de répétitions très utiles, après cette période de farniente.

Notre programme de représentations pour le 4<sup>e</sup> trimestre est déjà en partie fixé, avec :

- **Le grand cri d'amour de Josiane Balasko à Servon**  
le Samedi 13 octobre 2018
- **et les dix petits nègres d'Agatha Christie**  
le dimanche 18 novembre 2018  
dans le cadre du festival de Guignes.

Nous espérons pouvoir continuer à jouer ces deux pièces en 2019 selon la disponibilité des salles municipales des communes et villes des environs.

Bonne rentrée à tous

La troupe du Petit Théâtre de Grisy



## Cours de couture

Vendredi de 14 à 16h

## Service retouches

Samedi de 13h30 à 14h30

Grisy Suisnes  
Centre Notre Dame des roses  
(derrière l'église)

Laurence donne les cours,  
prend en charge vos retouches  
et la transformation de vos vêtements

06 19 85 81 06

lesmuseilles.canalblog.com



## ENGLISH FOR ALL

### COURS D'ANGLAIS

POUR ADULTES, ENFANTS ET ADOS  
AVEC PROFESSEUR ANGLOPHONE  
DIPLOMÉE ET EXPÉRIMENTÉE  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
CONTACTEZ [timmins@hotmail.fr](mailto:timmins@hotmail.fr)

A partir du 2 août 2018,  
les clientes peuvent me retrouver au :  
1, rue Danton 77330 Ozoir-La-Ferrière

**S-Style**  
Beauté

Le style jusqu'au bout des ongles

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de vos envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

[www.sstylebeaute.fr](http://www.sstylebeaute.fr)



Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : [contact@sstylebeaute.fr](mailto:contact@sstylebeaute.fr)

# LE SALON



... La rencontre autrement



Après un an de tournage, de merveilleuses rencontres, de magnifiques histoires d'amour, et des liens forts d'amitié créés... Dernière séquence, par un beau dimanche après-midi, à Grisy-Suisnes...

MERCI Vincent Deby, d'avoir franchi ma porte... Je reçois ce film, comme un extraordinaire cadeau, pour ce village, si cher à mon cœur...

## Retour sur nos événements...

Avant le plaisir de vous annoncer notre prochain événement, " Spécial Célib' ", quelques photos souvenirs de notre soirée du 14 Juillet, Ambiance " Bal Populaire ", où encore

une fois, de nombreux couples se sont formés. Ils ne manqueront pas de venir témoigner prochainement. Nous leurs souhaitons une belle histoire...

Reçus au Maxi Show, magnifique salle au Châtelet en Brie, par notre hôte, Phillipe de Saveteux, que je remercie chaleureusement pour son accueil, les célibataires, de plus en plus nombreux, étaient venus de toute l'île de France, passer une soirée conviviale et pleine de surprises, en admirant les dizaines de véhicules, tous plus beaux les uns que les autres, exposés lors de l'accueil et l'apéritif. Un grand MERCI aux propriétaires d'avoir accepté l'invitation. L'animation assurée par Phillipe Gimilio et Corinne, nous a fait danser, une grande partie de la nuit, interrompue par l'incontournable feu d'artifice. L'excellent buffet, préparé par notre nouveau partenaire, Le Select Event à Presles en Brie, a régalé nos convives... Toujours notre fidèle « Sponsor », le SPA, « Ô de Sermaize » de Bois le Roi, en la présence de Véronique, qui a remis de nombreux cadeaux aux gagnants des différents jeux.

Et ceux, sans qui, mes événements seraient impossibles, mon STAFF hyper motivé, pour faire de cette soirée, un vrai succès... Michèle, Stéphane, Zabeth, Homan, Marie-Jeanne, Jean-Marie, Karine, Fabien, Patrick, Raphaël et Thierry, du fond du cœur MERCI.



Prochain rendez-vous :

*"Sweet Dating"*  
Spécial Célib'  
**LE SALON**

**Dimanche 14 Octobre 2018**  
de 13h à 21h  
Buffet + Evènement  
35 €  
Près de chez vous

Venez peut-être rencontrer l'Âme sœur en participant à un événement original et plein de surprises. Le lieu vous sera communiqué lors de votre inscription.

Réservation avant le 10 Octobre 2018  
au 06 23 77 38 58

le salon grisy-suisnes



Venez peut-être rencontrer L'âme sœur, en participant à un événement original et plein de surprises...  
**Le dimanche 14 octobre 2018,**  
pour un « Sweet Dating » spécial Célib'.

Renseignements et réservation au : 06 23 77 38 58



Suivez toute notre actu sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes



### Retour en images sur la fin de l'année et petites infos



Les dioramas sur le thème du voyage réalisés par les bibliothèques de Yèbles, Andrezel, Champdeuil, Argentières et Grisy ont été exposés tout l'été.



Tapis narratif "Loup, y es-tu ?" avec les élèves de Sylvie Laplace.



Atelier musical pour les élèves de Sonia Machado et Corinne Lavigne avec les Concerts de Poche. Les enfants ont inventé une histoire mise en musique par un violoniste.



Dernière visite à la bibliothèque avant l'été pour les élèves de Muriel Laudou et Sylvie Laplace



@BIBGRISY



Bibliothèques de la CC Brie des Rivières et Châteaux



Bravo aux élèves de CM1 de la classe de Nathalie Bourriaux pour la réalisation du puzzle géant de la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux.

Découvrez le blog de Céline Letournel, photographe et vidéaste en résidence dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, et qui vient d'être mis en ligne : **Lieux communs, lecture publique, lectures uniques en Brie des Rivières et Châteaux** <https://lieuxcommunslecturepubliquelecturesuniques.wordpress.com/>

### HEURE DU CONTE



C'est tous les derniers vendredis de chaque mois à 17 h 15 pour les 0-3 ans entrée libre sans inscription.



Animation Juin : Magaly fait découvrir aux enfants l'univers d'un illustrateur et prolonge le plaisir de la lecture par le biais du jeu.

### Petits rappels

**Inscription gratuite** jusqu'à 16 ans - 6 €/an pour les adultes.  
**Emprunts pour 3 semaines** : 3 livres et/ou revues, 2 CD, 1DVD.

**Accès à la plateforme Medialib77** : ebooks, vod, musique, autoformation.

**Accès au catalogue en ligne** de la Médiathèque Départementale et réservations d'ouvrages.

**Permanences** : mercredi et samedi de 15 h à 17 h  
vendredi de 18 h à 19 h





## Venez découvrir les technologies 3D à la bibliothèque !



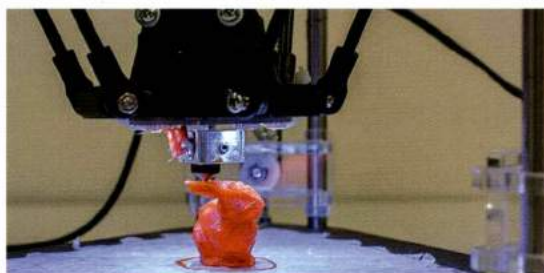
Du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018, le collectif "Wheeldo" installe sa micro usine mobile dans les locaux de la bibliothèque.

Nous vous proposerons une initiation aux technologies 3D (modélisation, scan, stylo et imprimante 3D).

Les ateliers, ouverts aux enfants et aux adultes, auront lieu le mercredi 28 novembre et samedi 1er décembre 2018.

Les participants pourront être numérisés et repartiront avec leur visage imprimé en 3D.

Renseignements pendant les permanences  
(mercredi et samedi de 15 h à 17 h  
et vendredi de 18 h à 19 h)  
au 01.64.05.98.82 ou [bib.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:bib.grisy-suisnes@laposte.net).



[wheeldo.eu](http://wheeldo.eu)



# LE SALON

Conseil en Image - Rencontre



*Des professionnelles au service de votre beauté  
et de votre bien-être*

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

- NOS ENVELOPPES CADEAUX -  
sur tous nos services à partir de 25 euros

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h  
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

**MASCULIN - FÉMININ**  
Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

COIFFURE - ESTHÉTIQUE - ONGLERIE  
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent  
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)  
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE



Suivez toute notre actu.  
sur Facebook Le Salon Grisy-Suisnes

*Venez découvrir la différence près de chez vous !*  
29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

**Tél. : 01 64 05 90 62**

Le 10 juin

# Fleurs en fête

Merci à tous les bénévoles  
qui participent  
à tous ces événements !



## Avant l'été, le musée a fait son plein d'enfants.

**Le 13 juin**

Ronde pédestre  
organisée par l'USEP  
de Combs la Ville

(50 participants)



**Le 26 juin**

Découverte du site  
par tous les enfants  
de l'école Champ Fleuri

(150 participants)



**Didier VAREILLES**  
nous a quittés cet été...

*Nous regretterons vivement  
sa jovialité et son efficacité  
dans le domaine  
de la communication.*

*Depuis plusieurs années,  
il nous a apporté un soutien professionnel  
que toute l'équipe a beaucoup apprécié.*



# Culture Associations culturelles

## Rappel des activités du Club du 3<sup>ème</sup> âge de GRISY-SUISNES.

Le club du 3<sup>ème</sup> âge, continue ses activités habituelles avec le mercredi après-midi de 14 h à 18 h, les jeux : belote, tarot, triominos, scrabble, rami, avec à 16 h, le traditionnel goûter.

Avec une participation de 25 à 30 personnes, les sorties continuent, avec au programme :

- **Mardi 25 septembre**, la visite des Macarons de REAU, suivie d'un repas.
- **Samedi 20 octobre**, concert Frank MICHAEL à Dammarie-les-Lys
- **Jeudi 13 Décembre**, le traditionnel repas de fin d'année, à Chailly-en-Bière.

D'autres sorties seront certainement prévues pour le début d'année 2019.

La gym continue avec encore cette année 30 adhérents et adhérentes les lundis et jeudis matins, avec comme chaque année son traditionnel repas de juin par un traiteur chez l'une des participantes.

Pour 2019, Evelyne MASSIS, propose de se retrouver dans le Massif Central avec logement dans un gîte de la région (réflexion en cours, étude de prix).

La section informatique, est également au programme avec un cours dispensé par un professionnel le vendredi matin une semaine sur deux environ.

*Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec M. André LEMAITRE au 06 78 82 61 89.*



## ATELIER D'ARTS PLASTIQUES, DESSIN, PEINTURE à Grisy-Suisnes

les mercredis de 19 h à 21 h

Tél.: 06 74 02 59 84 - azele77@mail.com



*Vous avez plus de 16 ans et envie de dessiner à partir de modèles, d'imaginer ou d'expérimenter, ou simplement envie de vous exprimer, venez-vous inscrire, auprès de Sandrine Assailly.*

*L'académie d'Azèle vous propose du dessin pur (crayon, fusain, sanguine...), de la peinture (gouache, acrylique...), du découpage, gravure et autres techniques d'arts plastiques, pour vous perfectionner ou bien pour apprendre en toute simplicité.*



### L'École de musique déjà 15 ans d'existence !

C'est par son grand concert de fin d'année le 26 mai dernier au théâtre du centre de rééducation que l'école de musique de Coubert/Grisy a clôturé sa 15<sup>ème</sup> saison d'existence. Professeurs et élèves ont travaillé dur toute l'année pour présenter un concert de grande qualité sur le travail d'ensemble avec nos élèves issus de différentes classes d'instruments, car la musique est avant tout un moment de partage ! Un luthier est venu compléter cet événement par une exposition de guitares électriques.

Ouverte en septembre 2002 sur la commune de Coubert avec seulement 3 professeurs et une petite trentaine d'élèves, l'association a su perdurer et se développer pour offrir un enseignement diversifié. 15 ans plus tard, c'est 110 élèves et onze professeurs qui la composent ! Compte tenu du nombre croissant d'élèves de la commune de Grisy-Suisnes, l'école de musique a ouvert en septembre 2017 des cours supplémentaires dans l'ancienne bibliothèque de Grisy-Suisnes. Cela lui a permis de proposer un nombre plus important d'horaires de cours sur l'année. Nous espérons pouvoir cette année élargir à tous les jours de la semaine l'ouverture des cours. Nous tenons donc à remercier la municipalité de Grisy-Suisnes pour son soutien et la mise à disposition de la salle.

L'école de musique propose l'enseignement de l'accordéon, de la batterie, du djembé, de la guitare, du piano, du violon, du tambour, de la trompette, de la clarinette, du saxophone, de la flûte traversière, du solfège et de l'éveil musical et depuis le mois d'avril 2018, du chant.

### Bilan de l'année 2017/2018 (en quelques dates) :

L'école de musique est à l'origine de nombreuses manifestations mettant en scène ses adhérents, professeurs et formations musicales :

- L'harmonie des Gués de l'Yerres a assuré les commémorations du 11 novembre et du 8 mai à Soignolles, Coubert et Grisy-Suisnes ;
- Le 12 novembre a eu lieu un « Café chantant » sur Coubert rassemblant une centaine de personnes autour de chansons de toutes époques ;
- Les groupes « Twenty Two » et « Whatif » ainsi que de nombreuses individualités ont animé le 7 décembre le marché de Noël de l'UGECAM ;
- Le 24 mars les élèves se sont produits à la maison de retraite la « Mélod'hier » ;
- L'harmonie a pris en charge toute la partie musicale du carnaval d'Ozouer le Voulgis le 25 mars sur le thème des arts ;
- Le samedi 16 juin dernier, l'école de musique a proposé un jeu musical lors de la fête du village de Coubert ;
- Le 21 juin le groupe « Twenty two » a participé en tant qu'invité à la fête de la musique de Fontenay Trésigny ;
- Le 23 juin la municipalité de Soignolles a sollicité l'école de musique pour assurer la partie musicale de sa fête de la musique. L'Harmonie, les groupes « What if », « twenty two » et « Win'chester » accompagné des danseuses Country du club de Coubert ont fourni un spectacle de plus de 5 h.



### L'Harmonie des Gués de l'Yerres

Fruit du partenariat entre l'union musicale de Grisy-Suisnes et l'école de musique de Coubert, l'harmonie des Gués de l'Yerres répète le mercredi soir de 20 h 30 à 22 h 00.

Une quinzaine de musiciens, dont la majorité sort de l'école, se réunissent sous la direction de leur chef d'orchestre. L'harmonie se produit dans diverses manifestations : fêtes de village, concerts d'église, commémorations, carnivals... etc..., le chef est toujours heureux d'accueillir chaque année tous les nouveaux musiciens désireux de se joindre à cette formation.

Lors de la cérémonie des vœux du maire de Grisy, le 13 janvier dernier, l'harmonie a interprété quelques-uns de ses morceaux accompagnée par la chorale de Grisy-Suisnes. Les commémorations du 8 mai de cette année ont eu lieu sous un soleil splendide. L'harmonie a pu, pour l'occasion, accompagner un cortège de véhicules militaires.

### Agenda déjà prévu pour la saison 2018/2019.

- Organisation d'un « Café Chantant » sur Coubert le 25 novembre après-midi ;
  - Cérémonies commémoratives du 11 novembre à Soignolles, Coubert, Grisy-Suisnes et à Courquetaine l'après midi pour le centenaire de la fin de la « Grande Guerre » ;
  - Marché de Noël à l'UGECAM début décembre ;
  - Prestations des élèves à la maison de retraite la « Mélod'hier » ;
  - Cérémonies commémoratives du 08 mai à Soignolles, Coubert et Grisy-Suisnes.
- D'autres manifestations sont en prévision mais restent à confirmer.

**Vous pouvez nous retrouver en images sur notre page Facebook, et pour tout renseignement, par mail à [ecolemusicocoubert@orange.fr](mailto:ecolemusicocoubert@orange.fr).**

Les membres bénévoles du bureau vous souhaitent une très bonne rentrée musicale !



C'est sûrement la commémoration qui marquera le plus l'année 2018 : celle du centenaire de la signature de l'armistice mettant fin à la Première Guerre Mondiale.

En effet, un centenaire est toujours un anniversaire spécial mais quand il s'agit de celui de l'armistice de la Grande Guerre,

**c'est un événement majeur.**



## 100 ANS DÉJÀ ! La guerre est finie



**100 ans** plus tard,

il n'y a plus de survivant, la mémoire a laissé pleinement la place à l'histoire.

La Municipalité et l'Association des Anciens Combattants donnent rendez-vous à toutes les générations de Grisyssoiliennes et Grisyssoiliens, pour rendre un hommage particulier, à tous les hommes qui sont tombés pendant la Grande Guerre. Sans oublier les morts de tous les conflits auxquels la France a participé avec une pensée plus particulière pour les militaires actuellement engagés dans le cadre des Opérations Extérieures.

Trois instants forts de cette commémoration clôturée par un moment de convivialité

- Bénédiction à Notre-Dame-des-Roses - 10 h 30.
- Cortège vers le Carré Militaire au cimetière
- Monument aux morts (hommage spécial centenaire)

Nous invitons vivement les parents à faire participer les enfants à cette matinée du souvenir

# Joyeux Services

*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin  
et bénéficier d'une réduction  
ou d'un crédit d'impôt...  
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX  
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN  
CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

*Pour tous renseignements s'adresser à Valérie*

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52

# Les Serres de Villemin

**PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS**

**Catherine et Pascal Oriot**

Vente au détail

du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.

Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

**Tél. : 01 64 05 95 76**



## Regroupement des Chats Perdus

### POUR TOUTES ADOPTIONS :

De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi  
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38  
Élisabeth : 06 52 96 60 07  
site internet : [www.refuge-chats-perdus.fr](http://www.refuge-chats-perdus.fr)

Nous sommes régulièrement à la recherche  
de familles d'accueil.

Si vous souhaitez nous aider et avoir plus d'informations,  
contactez-nous du lundi au samedi :  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h  
au : 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07  
par mail : [rcp91330@gmail.com](mailto:rcp91330@gmail.com)



## Association SHANA

“ Sauvetage et Hospitalité des Animaux,  
Non à l'Abandon ”

Située à Moissy-Cramayel,  
intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon  
ADOPTION : 06 62 26 72 71 - [association-shana.com](http://association-shana.com)

Nombreux chatons  
disponibles

Pour tout sauvetage  
ou aide à la stérilisation  
sur Grisy-Suisnes  
Contactez Carine : 06 47 05 61 72

Parmi tous nos animaux à adopter, nous vous présentons  
“CONFETTI” et “RIGOLETTE”  
en attente d'un nouveau foyer



**Confetti**  
Né le : 3 avril 2018

Identifié par puce électronique  
Type : Chat de maison  
Couleur : Blanc et tigré  
Pelage : Court

Vacciné Typhus et Coryza. Testé FIV (Sida) - FELV (Leucose) : Négatif  
Santé : En bonne santé. Castration à faire vers l'âge de six mois

Confetti est un chaton mignon et gentil. Ce petit bonhomme a eu la chance d'être éduqué par sa maman dans une famille, il est donc très équilibré et avec une bonne éducation côté comportement. Confetti est très agréable, toujours de bonne compagnie, il se montre de plus en plus doux dans sa façon d'être. Il est actuellement en famille d'accueil où il fait déjà le bonheur par sa présence. Venez vite il vous attend.



**Rigolette**  
Né le : 28 mai 2015

Identifié par puce électronique  
Type : Chat de maison  
Couleur : Blanche et tigrée  
Pelage : Court

Stérilisée. Vaccinée Typhus et Coryza.  
Testée FIV (Sida) - FELV (Leucose) : Négative - Santé : En bonne santé

Rigolette est une minette gentille et joueuse. Au refuge, nous avons encore un peu de mal à cerner cette jolie demoiselle. Elle n'ose toujours pas à sortir de sa cage, mais reste très intéressée par ce qui l'entoure et les autres chats. C'est une minette qui se laisse caresser mais pas trop longtemps, elle préfère tout simplement que l'on joue avec elle avec quelques plumes ou bien le lacet. La vie au refuge ne semble pas trop lui convenir, elle a du mal à évoluer et se montrer sous son vrai jour.



Les Ecuries  
d'ARION



## Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages  
Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

\*

Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat

Venez vous renseigner

2 Rue du Général de Gaulle  
CORDON  
77166 GRISY-SUISNES

Téléphone : 06 62 36 60 41  
Téléphone : 06 70 13 79 74  
[ecuriesdarion@gmail.com](mailto:ecuriesdarion@gmail.com)



Catherine Oriot  
Adjointe  
aux affaires sociales



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du CCAS

**Le CCAS œuvre à une relation de soutien aux personnes âgées mais aussi aux personnes en difficulté, isolées et qui ont besoin de notre appui.**



- Le CCAS peut vous aider dans vos démarches administratives, remplir les dossiers d'aides sociales... ;
- Le CCAS instruit les demandes de domiciliations pour les personnes sans domicile stable ayant besoin d'une adresse où recevoir leur courrier (un lien avec la Ville est nécessaire) ;
- Le CCAS vous informe, vous oriente pour toute démarche administrative ;
- Si vous souhaitez contacter le CCAS de Grisy-Suisnes vous pouvez appeler :  
au 01 64 05 99 88 - ou par e-mail : elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr ou accueil@grisy-suisnes.fr

### RAPPEL

Le secrétariat du CCAS vous accueille tous les mardis de 14 h à 16 h en mairie sans rendez-vous.

**LES ASSISTANTES SOCIALES** peuvent également vous recevoir

- Les lundis de 14 h à 17 h et jeudis de 9 h à 12 h à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert  
17, rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80).
- Les lundis, vendredis de 9 h à 12 h et mercredis de 14 h à 16 h à Tourman-en-Brie  
16, Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30).
- Et un mardi sur deux de 9 h à 12 h à Mormant - Place du 19 Mars 1962 - (01 64 25 07 30).

## Le Centre Communal d'Action Social



**Le C.C.A.S.  
de Grisy-Suisnes  
organise le repas  
des séniors**

**le dimanche 7 octobre 2018**  
au Châlet du Moulin  
16 bis, route de  
Fontainebleau  
à CHAILLY-EN-BIERE



**convie les séniors  
de plus de 65 ans**  
à venir récupérer leur colis  
de fin d'année  
le mardi 4 décembre 2018 et le  
mercredi 5 décembre 2018  
de 14 h à 16 h en mairie,  
salle du  
conseil municipal.

## Permanence juridique



*Une permanence juridique  
se tient en mairie  
le 2<sup>ème</sup> vendredi  
et le 4<sup>ème</sup> mercredi  
de chaque mois sur rendez-vous.*

## « Ticket jeune » !



Si vous avez moins de 18 ans, si vous êtes grisssoliens et voulez adhérer à une activité sportive, vous pouvez retirer le ticket jeune d'une valeur de 20 €, en mairie, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, avant le 31/10/2018

*Pour tous renseignements  
complémentaires,  
contacter le 01.64.05.90.03.*

## Brocante des enfants



*La brocante des enfants  
se tiendra  
le DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2018  
dans la salle polyvalente.  
Inscription en mairie  
à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.*



## La Mutualité sociale agricole



Cette action permet de contribuer à la prévention des effets néfastes du vieillissement et par ailleurs favoriser le soutien à domicile des personnes âgées dans un cadre de vie adapté. A cette occasion, un guide sur les informations nutritionnelles a été distribué.

**Vu le succès de cette conférence, une nouvelle session est prévue courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 sur le SOMMEIL.**

### CONFERENCE PREVENTION SANTE SENIORS

La conférence sur le thème de l'alimentation « bien manger, bien vivre » qui s'est déroulée le 19 juin 2018, en partenariat avec la MSA, a été appréciée par nos séniors, venus nombreux.





-  Réseau de proximité
-  Honoraires adaptés
-  Large diffusion des annonces
-  Recherches personnalisées

## Pour concrétiser son projet immobilier

Contacter sa conseillère de proximité




# Sandrine DURAND

## 06 40 95 19 98

RSAC MELLIN N°0640951998 - RCP VERLINGUE N° 02596690703

# Comité des fêtes



Christophe Raynard  
Président  
du Comité des fêtes



A l'occasion du feu d'artifice le 15 juillet 2018, le comité des fêtes a demandé à un food-truck de venir assurer la restauration.

Sandwichs, hamburgers, boissons... étaient proposés ce qui a permis de se réunir en toute convivialité.



## Pique-nique



Comme chaque année lors du forum des associations, le comité des fêtes organise un pique-nique pour se réunir dans la bonne humeur et le partage. Le comité offrait un apéritif et un café aux participants.



Merci à vous d'être venus nombreux !!!



Gisèle Rolet  
Elue en charge de  
l'environnement



Anne-Marie Amaral  
Agent chargée  
de l'urbanisme  
et de l'environnement

## En finir avec les murs de clôture inachevés et inesthétiques.



### Chasse aux murs de clôture non crépis.

Crépir les murs qui clôturent son terrain est pour chaque propriétaire **une obligation** relevant du code de l'urbanisme et du plan local d'urbanisme.

Nous avons remarqué combien les murs de délimitation de parcelles restaient, pour certains, inachevés, offrant à la vue de disgracieux et inesthétiques blocs d'agglomérés bruts et gris (parpaings) ou rouge (briques).

Les propriétaires sont de plus en plus nombreux à ignorer la fin des travaux et à oublier le crépi.

Qui peut énumérer les raisons qui freinent la fin des travaux ? Des motifs financiers, des querelles de voisinage, de la précipitation pour ne pas être vu dans sa piscine, dans son jardin ou tout simplement de la négligence ?

**C'est à ce défaut esthétique que la Commission Environnement souhaite mettre un terme.**

Afin de mieux faire respecter la règle du code de l'urbanisme, qui astreint les propriétaires à crépir leurs façades et leurs murs de clôture dans l'année qui suit leur construction, **la municipalité a décidé d'écrire à toutes les personnes concernées pour les sensibiliser à ce sujet et leur rappeler leur obligation** (plan local d'urbanisme consultable sur le site internet de la commune : « l'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts, briques creuses, parpaings... est interdit »).

**Depuis mi-2017, nous recensons les murs de clôture non crépis... et incitons (vivement) les propriétaires à réaliser ces travaux. Nous allons intensifier l'envoi de courriers aux propriétaires concernés.**

Ces clôtures repérées sont **des clôtures qui donnent directement sur la voie publique**. L'obligation de crépir concerne **également les murs mitoyens**, mais nous n'avons pas poussé notre démarche de contrôle jusque-là. **L'idée est d'avoir un dialogue avec les habitants.** (à votre écoute : Anne-Marie AMARAL - Elisa MONGEAU)

**Certains administrés alertés ont réalisé les travaux et nous les remercions vivement.**



**Les autres se sont engagés à faire le nécessaire prochainement et nous suivrons la mise en œuvre.**

**ATTENTION : Pour les nouveaux propriétaires, la Commission Urbanisme indique qu'elle se réservera le droit « de ne pas signer le document d'achèvement des travaux » si le propriétaire ne finit pas son mur de clôture.**

**RAPPEL :** La réalisation de clôture est soumise à autorisation de travaux spécifiant les matériaux utilisés et leur coloration (document à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune).



Gisèle Rolet  
Elue en charge de  
l'environnement



Anne-Marie Amaral  
Agent chargée  
de l'urbanisme  
et de l'environnement

## TRAVAUX SUR LE PONT DIT DE LA FOLIE SITUÉ SUR LE « CHEMIN DES ROSES »

Le Département de Seine-et-Marne est propriétaire du « chemin des roses ». Cet espace naturel sensible s'étend sur 17 km de manière linéaire entre les communes de Servon et Yèbles. **Durant les mois d'octobre et novembre 2018, d'importants travaux seront réalisés sur le pont dit de la Folie situé à Grisy-Suisnes.**

### Comblement de la voûte du pont pour raison de sécurité.

Le pont dit de la Folie est situé à mi-chemin entre la déviation de Brie-Comte-Robert (RD316) et la rue du Maréchal Gallieni à Grisy-Suisnes. Situé sous l'emprise du chemin des roses, il est ainsi peu perceptible par les promeneurs.

Pourtant cet ouvrage présente des désordres importants susceptibles de provoquer son effondrement à moyen terme. Le comblement de la voûte du pont est apparu comme la solution techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Les travaux prévus en octobre et novembre 2018 visent donc à soutenir la voûte du pont et éviter ainsi tout affaissement. Le comblement sera réalisé avec des matériaux inertes et du béton.

### Quelles conséquences pour les usagers ?

L'intervention est conséquente et les allers-retours des engins de chantier vers l'ouvrage nécessitent **une fermeture complète du chemin des roses sur un linéaire de 900 à 1 500 mètres**. Les autres tronçons du chemin des roses, vers Coubert et Brie Comte Robert, restent ouverts à la circulation des vélos et piétons.

Pour tout renseignement sur ce chantier, vous pouvez contacter M. LAINE, en charge de la valorisation des Espaces naturels sensibles (01.64.14.76.62 - alexandre.laine@departement77.fr).

En dehors des travaux, l'association locale club CPN de Brie, partenaire du Département, propose des animations gratuites sur le site.

Site internet de l'association : <http://cpnbrie77.e-monsite.com/>



INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE

# Bayé Ludwig

## CHAUFFAGE PLOMBERIE

01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



Professionnel du Gaz  
QUALITE GARANTIE

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage  
01 64 88 61 42  
06 07 35 38 90

Magasin  
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault  
[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)  
Siège social - 77166 Grisy-Suisnes



**LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS**



## Une table de **TENNIS DE TABLE** pour tous en extérieur



A l'occasion d'une rencontre avec la commission environnement, quelques jeunes de la commune, Ewen, Ludovic, Samuel et Cameron ont soumis l'idée de l'installation d'une table de ping-pong en plein air à disposition de tous.

*Nous leur donnons satisfaction.*

La table est installée, sur la pelouse, devant l'entrée du Gymnase.

Cela permet d'ajouter de l'attractivité à cet endroit déjà bien fréquenté par les jeunes et les familles. Chacun peut venir jouer en autonomie. Pensez à emmener balles et raquettes.

### Il y en a pour tous les âges !

### Place aux bambins de 0 à 6 ans

Ils peuvent profiter d'un nouveau jeu dans le square qui leur est dédié.  
Et hop !... Une glissade sur un beau toboggan !

#### Quelques règles à respecter

Les aires de jeux ouvertes au public sont régies par quelques règles simples, permettant aux enfants d'évoluer en toute sécurité :

- Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis, en raison de la sécurité et de l'hygiène.
- Les infrastructures et jeux doivent être respectés.
- Les parents sont responsables de leurs enfants et doivent veiller à leur sécurité.
- Sur les plateaux sportifs, il est impératif de respecter les équipements ainsi que le voisinage (nuisances sonores et déchets sauvages interdits).



## Le fitness en plein air s'installe sur la commune

*Faire du fitness et de la musculation gratuitement et en plein air...  
Ce sera bientôt possible dans votre commune.*

Ces appareils proposent des exercices permettant de stimuler à peu près tous les muscles du corps. Les uns stimulent la marche, d'autres la godille à ski, d'autres font travailler le bassin, les bras et les poignets ou assurent une musculation en position assise.

Conçus pour faire travailler muscles et articulations, les matériels proposés sont également bons pour le système cardiovasculaire.

Cet équipement, le premier de ce type sur la commune, s'adressera aux personnes (à partir de 14 ans) qui ne fréquentent pas les salles de sport ou les cours encadrés et veulent avoir une pratique autonome.



Sur chaque appareil, une fiche explicative donne de précieuses indications : le niveau de difficulté, le public plus particulièrement visé et les parties du corps sollicitées par l'exercice. Un mode d'emploi décrit les mouvements à effectuer, leur fréquence et le temps de repos entre deux séries.

Grâce à cette fiche descriptive les utilisateurs, notamment les seniors, pourront se faire un programme d'entretien ou de remise en forme. Et ce, quelles que soient leurs capacités physiques.



L'utilisation des appareils ne demande pas d'efforts violents, il n'y a pas de risques de blessures ou d'accidents.

**Cette aire de fitness, composée de 4 appareils, en libre accès et gratuite, sera installée prochainement près du stade.**

# Des Grisysoliens à l'honneur



M. et Mme BOCQUET tiennent le tabac des roses depuis plus de 12 ans à Grisy.



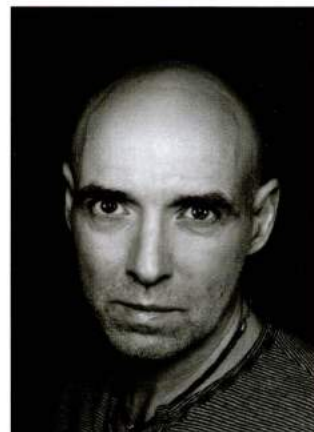
M. et Mme Bocquet offrent divers services comme la presse, le tabac, loto, PMU mais vous pouvez aussi vous procurer livres, cartes, recharges de téléphone, timbres et bien d'autres choses...

Soucieux de proposer un maximum de services à leur clientèle, ils proposent de passer commandes pour les livres scolaires et offrent un point relais colis. Possibilité également d'étudier vos besoins particuliers pour la presse et la librairie.

Le tabac des roses vous accueille de 7 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30 du mardi au dimanche matin.

**François Chevet est devenu Kinésithérapeute en 1988 à 23 ans, avant de rentrer au centre de rééducation de Coubert où il accompagnera le slameur Grand Corps Malade durant son séjour.**

Habitant Grisy-Suisnes depuis 1998, Il précise : « J'ai toujours eu envie d'écrire, je me suis impliqué dans le théâtre et la rédaction de pièces, ce sont les circonstances qui m'ont poussé à écrire ce livre ». En étant conseiller sur le tournage du film Patients et coach répétiteur des acteurs, François Chevet est passé naturellement à l'écriture avec l'ouvrage PRENDRE SOIN sorti aux éditions Don Quichotte. Par ce récit haut en couleurs il nous plonge dans l'univers des soignants dépeint avec humour parfois et où l'humanité est au centre de toutes les attentions. « Il faut s'intéresser et se passionner sans être intrusif, encourager tel un coach, le tout sans se faire bouffer et garder une juste distance ». Tous les patients et les personnes citées dans le livre l'ont marqué, Fatimata, Kat l'impossible amour, son collègue Antonio... et Grand Corps Malade qui tient à dire : « Quand j'ai écrit puis tourné Patients, j'étais assez détaché, mais en me laissant aller à la lecture de Prendre Soins j'ai été très ému. Le ton est juste, subtil,



intelligent et reflète le soin que sait porter François à ces patients abimés ».

Toujours au près d'autres accidentés de la vie, François Chevet exerce actuellement en libéral, il conclue : « Désormais je suis face à la vieillesse, aux projets à revoir ou au déni de la mort, qui peut parfois être plus fort qu'à Coubert. Il faut trouver une harmonie avec ces corps qui ne seront plus jamais comme avant et prendre conscience de chaque moment de la vie ».

**Prendre Soins est un livre finalement très humain, toujours captivant, jamais larmoyant, c'est aussi un rappel à nos consciences, prendre Soins des autres est une des plus belles façons de se réaliser.**





## Courge butternut rôtie au four

Temps de préparation : 20 min  
Temps de cuisson 1h  
Pour 4 personnes

### Ingrédients :

- 2 courges butternut de petite taille
- 150 gr beaufort (ou comté, gruyère, reblochon... place à l'imagination !)
- 8 oignons jaunes (petite taille)
- 1 noix de beurre
- 250 gr lardons
- sel/poivre

### Préparation :

1. Préchauffer le four à 200°C.
2. Éplucher les oignons et les détailler en petits cubes. Faire chauffer une casserole à feu moyen avec le beurre. Ajouter les oignons et faire fondre doucement. Ajouter les lardons et faire dorer.
3. Couper la courge en deux dans le sens de la hauteur. A l'aide d'une cuillère, gratter les graines. Gratter la chair de la courge pour n'en laisser que 1 cm le long de la peau. Détailler la chair en petits cubes. Mélanger avec les lardons et les oignons.
4. Découper 25 gr de beaufort en copeaux. Réserver. Couper le reste en gros cubes et mélanger avec la courge, les oignons et lardons. Garnir les moitiés de courge avec ce mélange.
5. Enfourner pour 40 mn de cuisson. Ajouter les copeaux de fromage sur le dessus et poursuivre la cuisson encore 15 mn en faisant légèrement griller le fromage.

Source : <https://www.gourmandiseries.fr/courge-butternut-rotie-four-oignons-lardons-beaufort/>



## Gâteau aux pommes invisibles !

Temps de préparation : 15 min  
Temps de cuisson : 35 min  
Pour 6 personnes

### Ingrédients :

- 6 grosses pommes
- 70 gr de farine
- 50 gr de sucre
- 10 cl de lait
- 20 gr de beurre fondu
- 2 œufs
- 1 sachet de levure chimique
- 1 cs d'arôme vanille
- 1 pincée de sel

### Préparation :

1. Préchauffez votre four à 200°.
2. Dans un saladier, battez les œufs avec le sucre jusqu'à obtenir un mélange bien homogène.
3. Ajoutez ensuite le lait, l'arôme de vanille et le beurre fondu. Mélangez à nouveau à l'aide de votre fouet.
4. Mélangez ensemble farine, levure et sel puis ajoutez-les progressivement à votre pâte.
5. Pelez et épépinez les pommes. Coupez-les en 2 puis tranchez-les très finement à l'aide d'une mandoline. Plongez-les ensuite dans votre saladier et enfoncez-les afin qu'elles s'imbibent bien de pâte.
6. Beurrez et farinez un moule carré d'environ 20 cm de côté. Versez ensuite le contenu de votre saladier. Lissez soigneusement le contenu avec une spatule ou le dos d'une cuillère.
7. Enfournez pour 35 minutes. Laissez refroidir avant de démouler.

Source: <http://www.fourchette-et-bikini.fr/recettes/recettes-minceur/gateau-invisible-leger-aux-pommes.html>

[www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr)

Devenir Officier en Gendarmerie  
- Concours universitaire -

Vous êtes étudiant en université... renseignez-vous !

PÉRIODE D'INSCRIPTION  
du 03/09/2018  
au 14/01/2019

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE  
FORMATION DE HAUT NIVEAU

COMMANDEMENT  
CARRIÈRE WALORISANTE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE  
ESPRIT D'ÉQUIPE

Suivez-nous sur les réseaux sociaux  
@cirgendarmerieparis

INFORMATIONS  
DIR DE PARIS - 12 place de la République - PARIS 10e  
cir.paris@gendarmerie.interieur.gouv.fr  
01 85 56 25 53

Les Délices de Grisy

Tél. 01.60.62.70.13  
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30  
Le dimanche matin : 7 h - 13 h

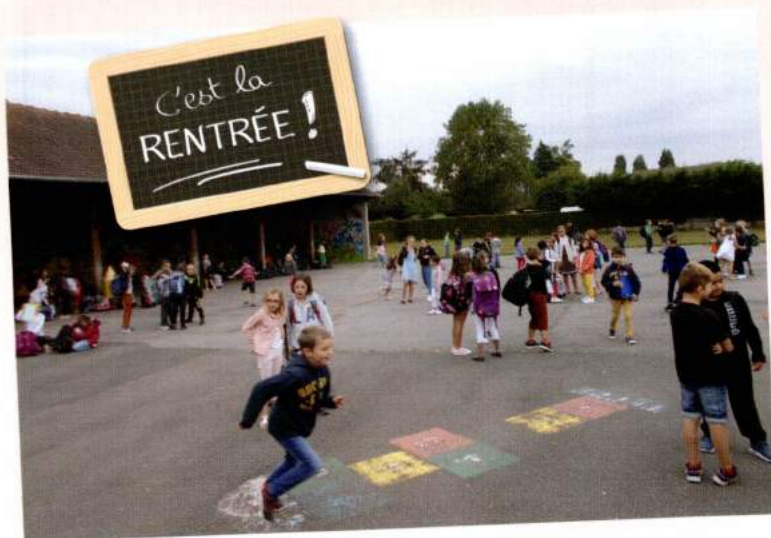


## Retour en images

Le 15 juillet 2018, le feu d'artifice a illuminé Grisy-Suisnes !!!



Avec une bonne humeur, communicative, joie et sourires étaient au rendez-vous. Ce ne sont pas deux mais de nombreuses étoiles que les spectateurs ont eu dans les yeux lors du tirage du superbe feu d'artifice qui cette année rendait hommage au célèbre chanteur de Rock'n'roll Johnny Hallyday.



Dring, dring !!! Les vacances sont terminées, retour à l'école pour les écoliers de Grisy-Suisnes. Les enfants ont rejoint les bancs de l'école le 3 septembre 2018, M. le maire, les élus et les agents municipaux étaient également présents afin d'encourager les écoliers pour leur nouvelle année scolaire.







## Cérémonie du 78<sup>ème</sup> anniversaire de l' **APPEL** du 18 JUIN 1940



Sous un soleil très généreux, en présence de Madame la Députée Michèle PEYRON et Daisy LUCZAK, Vice-présidente du Conseil Départemental, le lundi 18 juin à 18 h, des élus, des anciens combattants, des représentants de la gendarmerie, des associations locales, de l'école et des particuliers se sont rassemblés autour du monument aux morts, pour commémorer le célèbre appel du 18 juin 1940, lancé par le Général DE GAULLE depuis Londres, afin de pousser les Français à résister à l'invasisseur allemand.

Jean-Marc CHANUSSOT, Maire, a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECO, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées Florence PARLY et Michel LE NEDIC, Président des AC, celui de l'Union Fédérale des Anciens Combattants.



Ensuite, vinrent les dépôts de gerbe du souvenir :

Madame La Députée Michèle PEYRON  
et Pierre MOREAU Ancien Combattant



Messieurs Michel LE NEDIC  
et Claude LEQUEUX



Monsieur Le Maire,  
Jean-Marc CHANUSSOT  
et André LEMAITRE  
Président du club du 3<sup>ème</sup> âge.

Après la minute de silence,  
l'interprétation de  
«La Marseillaise»  
reprise par l'assemblée sur les  
notes de la Fanfare des Gués de  
l'Yerres et le salut aux drapeaux.  
La manifestation se clôtura par un  
vin d'honneur offert par  
la Municipalité, pour fêter  
et rappeler la victoire des alliés.





## Calendrier des manifestations

### Octobre

**TROPHÉE DE LA JEUNESSE  
+ BREVET DES COLLÈGES - MAIRIE**  
Samedi 6 octobre 2018 - 15 h  
Salle du Conseil municipal

**REPAS DES ANCIENS - CCAS**  
Dimanche 7 octobre 2018 - 11h  
Départ du bus parking de l'école - rue des bois

**BROCANTE D'AUTOMNE - Comité des fêtes**  
Dimanche 7 octobre 2018 - Journée  
place de la Mairie

### Novembre

**ARMISTICE 1918 - Mairie**  
Dimanche 11 novembre 2018  
Bénédiction à l'église Notre-Dame-des-Roses - 10 h 30  
Puis cérémonie au cimetière et monument aux morts

**MARCHÉ DE NOËL - Comité des fêtes**  
Samedi 24 novembre 2018 - 10 h / 19 h  
Dimanche 25 novembre 2018 - 10 h / 18 h  
Gymnase

**BROCANTE DES ENFANTS - CCAS**  
Samedi 24 novembre 2018 - 9 h 30 / 17 h  
Salle polyvalente

### Décembre

**DISTRIBUTION COLIS DES ANCIENS - CCAS**  
Mardi 4 décembre 2018 - 14 h / 16 h  
Mercredi 5 décembre 2018 - 14 h / 16 h  
Salle du Conseil municipal

**NOËL AU MUSÉE - Grisy-Suisnes au Gré des Roses**  
Samedi 8 décembre 2018 - 17 h / 22 h  
Dimanche 9 décembre 2018 - 11 h / 17 h  
Devant le musée de la rose.

**FÊTE DE NOËL DES ENFANTS - Comité des fêtes**  
Samedi 15 décembre 2018 - 17 h  
Place de la mairie

### Janvier 2019

**VŒUX DU MAIRE - MAIRIE**  
Samedi 12 janvier 2018 - 17 h 30  
Centre Notre-Dame-des-Roses

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

## SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

## TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -  
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -  
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -  
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33

## Food Truck Churrasqueira



LE JEUDI  
A GRISY-SUISNES  
Place de la Mairie  
07 88 42 32 77  
ftmoca@gmail.com



L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.

Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

**Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.**

## CALENDRIER de COLLECTE

### DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 8 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 19 octobre	ENCOMBRANTS
Lundi 22 octobre	TRI SELECTIF
Lundi 5 novembre	TRI SELECTIF
Vendredi 16 novembre	ENCOMBRANTS
Lundi 19 novembre	TRI SELECTIF
Lundi 3 décembre	TRI SELECTIF
Vendredi 21 décembre	ENCOMBRANTS
Lundi 17 décembre	TRI SELECTIF
Lundi 31 décembre	TRI SELECTIF
Lundi 14 janvier	TRI SELECTIF
Vendredi 18 janvier	ENCOMBRANTS
Lundi 28 janvier	TRI SELECTIF
Lundi 11 février	TRI SELECTIF
Vendredi 15 février	ENCOMBRANTS
Lundi 25 février	TRI SELECTIF

## GRISY-SUISNES



**ORDURES MENAGERES : LE MARDI**



**COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**



**ENCOMBRANTS : LE 3<sup>ème</sup> VENDREDI DU MOIS**



24 et 25 Novembre

# MARCHE DE NOËL

60 Exposants

Nombreuses idées  
cadeaux

Proposé par le  
Comité des Fêtes  
Samedi 10h - 19h  
Dimanche 10h - 18h

Entrée  
gratuite

Animations  
enfants

Buvette  
Restauration

Rencontre  
avec le Père Noël

Gymnase rue des Bois GRISY-SUISNES